ADDITIF

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM **580**
Moto-Club ..... **MOTO CLUB DE DREUX**
N° d'affiliation **0326**
Lieu ..... **ECUBLE**

MOTO CROSS NATIONAL DU 8 MAI 2019

TERRAIN D'ECUBLE (28) (près de CHATEAUNEUF EN THYMERAIS)

MOTO CROSS NATIONAL (85/125/250/450/525/650 CM3)

REGLEMENT PARTICULIER

1 : Le MOTO CLUB DE DREUX organise son 43ème moto cross national le mercredi 8 mai 2019 sur le circuit D'ECUBLE (28).

2 : TERRAIN D'ECUBLE : Homologué par la préfecture le 30 mars 2016
longueur : 1350 mètres /largeur grille de départ : 30 mètres / piste entre 6 et 10 mètres

3 : NOMBRE DE COUREURS ADMIS : solos 30 sur une ligne, 42 sur deux lignes

4 : CAPACITE : nationale

5 : CLASSES ADMISES :
Championnat de ligue prestige
MX vétérans
National 125/250/450/650 cm3 (2 séries)

6 : ENGAGEMENTS : Ouverture des engagements suite à parution du calendrier F.F.M.
Clôture des engagements suivant règlement de chaque championnat.
Droit d'engagement de :
- **40€ pour les nationaux (dont 10 € pour la location du transpondeur)**
- **40 € pour le championnat de ligue prestige (dont 10 € pour la location des transpondeurs)**
- **42€ pour le MX Vétérans(dont 10 € pour la location des transpondeurs)**

Bulletin à adresser à :
- Pour les nationaux : MOTO CLUB DE DREUX /BP 40017 / 28130 PIERRES
- Pour le chpt de ligue prestige : au secrétariat de la ligue du centre
- Pour le MX Vétérans: au secrétariat du MX Vétérans

7 : CONTROLE DES LICENCES : les pilotes devront, en personne, faire contrôler leurs licences le mardi de 16h à 20h ou le mercredi de 7h00 à 8h00 et une permanence sera assurée jusqu'à 8h30. Tout pilote n'ayant pas pointé avant 8h30 sera considéré comme absent et remplacé par un autre. ATTENTION : premier entraînement à 8h45.

8 : VERIFICATIONS : sur le terrain mardi 7 mai de 16h à 20h00 et le mercredi 8 mai de 7h00 à 8h30

9 : ENTRAINEMENTS : la circulation dans le parc coureur est autorisée au ralenti. Entraînement à partir de 8h45 suivants les catégories (voir horaires en annexe). La machine devra être munie de ses numéros de courses et de plaques réglementaires, le casque devra porter le numéro de course sur le coté droit. Respecter les signaux des drapeaux effectués par les commissaires.

10 : DOSSARD : port obligatoire si fournis par l'organisateur (toutes modifications sont interdites sous peine de sanctions, à l'entraînement comme pour les courses)

11 PARC D'ATTENTE : Lorsque le premier pilote quittera le parc pour rentrer en grille, plus aucun pilote ne sera accepté. Les éventuels pilotes réservistes seront alors autorisés à prendre le départ.

12 : DEPART : les départs seront donnés manuellement et effectués conformément au règlement respectif de chaque catégorie.

13 : AIRE DE LAVAGE : les pilotes sont priés lors des fins de courses ou des entraînements, de laver leurs machines dans les aires de lavage prévues à cet effet. Toutes personnes ne respectant pas ce règlement sera sanctionné.

14 : COURSES :
Nationaux : deux manches de 12 mn + 1 tour pour les 2 séries
+ une finale de 20 mn + 1 tour pour les 21 meilleurs de chaque séries
+ une consolante de 15 mn + 1 tour pour les 21 restants de chaque séries
Championnat de prestige : trois manches de 20 mn + 1 tour
MX vétérans: deux manches de 20 mn + 1 tour

15 : CLASSEMENT : il se fera par addition des points pour le chpt de ligue prestige selon le mode des championnats de France : le 1er 25 points, le 2ème 22 points etc .....le 20ème 1 point, avec départage des ex aequo dans l'ordre de l'arrivée de la dernière manche.
Pour le mx vétérans, voir leur règlement particulier.

16 : ASSURANCES : conforme à la législation en vigueur :
GRAS SAVOYE 26 rue Emile Decorps 69628 VILLEURBANNE

Les différentes prescriptions du règlement national F.F.M. et du code sportif national sont obligatoires pour la présente épreuve, ainsi que les différentes prescriptions du règlement du championnat de ligue du centre prestige 2019 et du MX Vétérans 2019.
Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du Club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Visa du Moto-Club	*Visa de la Ligue*	*Visa de la FFM*
Date : **27/02/19**	Date :	Date : Numéro :